



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
Direction de l'Interministérialité
et du Développement Durable**

Bureau des procédures
environnementales et foncières

RECEPISSE DE TRANSFERT D'EXPLOITATION

**Le Préfet de Maine et Loire,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,
Chevalier des Palmes Académiques,**

Vu le code de l'environnement et notamment l'article R 512-68 ;

Vu l'avis de l'inspection des installations classées du 28 décembre 2023 ;

Accuse réception au GAEC LA COTTINAIE, de sa déclaration reçue le 1^{er} décembre 2023 concernant le transfert à son nom de l'élevage porcin situé 795 route de la Cottinaie – Sainte Gemmes d'Andigné – 49500 SEGRÉ EN ANJOU BLEU précédemment exploité par le GAEC PHILIPPEAU.

Le GAEC LA COTTINAIE devra se conformer aux prescriptions édictées par la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement concernant son établissement.

Fait à ANGERS, le 5 janvier 2024

Pour le préfet et par délégation,
L'adjoint au chef de bureau,



Simon RAIMBAULT